



AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Avis aux porteurs – Le 5 avril 2022

Le présent avis (l'« avis ») a pour but d'aviser les porteurs des actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de ShaMaran Petroleum Corp. (« ShaMaran » ou la « Société ») d'un placement par la Société de droits transférables (les « droits ») visant la souscription d'actions ordinaires (le « placement »).

De plus amples renseignements sur le placement sont fournis dans notre notice de placement de droits datée du 5 avril 2022. Veuillez vous reporter à la rubrique 8 ci-dessous.

Dans le présent avis, les termes « nous », « nos », « notre » et les termes comparables désignent ShaMaran. Dans le présent avis, les termes « vous », « vos » et « votre » et les termes comparables désignent les actionnaires de la Société. Sauf indication contraire dans les présentes, les symboles « \$ CA » et « \$ » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien, et le symbole « SEK » désigne la couronne suédoise. Le terme « Euroclear Sweden » désigne Euroclear Sweden AB, le dépositaire central de titres suédois (CSD). Certains termes utilisés dans le présent avis sont définis ailleurs dans les présentes.

1. Qui peut participer au placement de droits?

Des droits seront émis en faveur des porteurs inscrits d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux (17 h) le 13 avril 2022 (la « date de clôture des registres »), et chaque porteur inscrit dans un territoire admissible (au sens donné à ce terme ci-dessous), ou dont il sera établi de toute autre façon qu'il est un porteur approuvé (au sens donné à ce terme ci-dessous), pourra prendre part au placement en exerçant des droits et en souscrivant les actions ordinaires qui s'y rattachent.

2. Qui est habilité à recevoir et à exercer des droits?

Le placement est réalisé et les droits sont offerts auprès des actionnaires inscrits de ShaMaran (les « porteurs admissibles ») qui résident dans chaque province et chaque territoire du Canada, ainsi que, aux termes d'un prospectus qui devrait être daté du 20 avril 2022 au plus tard (le « prospectus suédois ») et être déposé auprès de l'autorité de supervision financière suédoise, auprès des actionnaires qui résident en Suède et, sous le régime des dispenses de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables, auprès des actionnaires qui résident en Norvège, au Danemark, en Finlande, en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Luxembourg (collectivement avec toutes les provinces et tous les territoires du Canada, les « territoires admissibles »). Les droits sont uniquement offerts aux actionnaires de la Société qui résident dans les territoires admissibles dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* (la « Loi de 1933 ») ou non assujetties à celles-ci. Le placement n'est pas réalisé dans un territoire où la Société n'a pas le droit de présenter une telle offre.

Vous serez réputé résider à votre adresse inscrite dans nos registres, à moins que le contraire soit démontré à notre satisfaction.

Le présent avis ne constitue pas une offre ni une sollicitation auprès d'une personne dans un territoire où une telle offre ou une telle sollicitation est illégale. Aucun droit ni aucune action ordinaire qui sera émise à l'exercice d'un droit n'est offert aux fins de vente, et aucune offre d'achat de titres n'est sollicitée dans un territoire qui n'est pas un territoire admissible ou auprès de personnes (les « porteurs non admissibles ») qui sont ou semblent être des résidents d'un territoire qui n'est pas un territoire admissible.

Les porteurs non admissibles qui détiennent des actions ordinaires inscrites à la cote de la TSXV ne recevront pas d'avis d'inscription directe de droits (tel qu'il est décrit à la rubrique 6 ci-dessous), mais ils recevront une lettre les avisant (i) que leurs droits seront détenus par Services aux investisseurs Computershare inc. (l'« agent des droits »), à titre d'agent de tous ces porteurs non admissibles, et (ii) de la façon dont les porteurs non admissibles pourront établir s'ils peuvent prendre part au placement et souscrire des actions ordinaires à titre de porteurs approuvés (au sens donné à ce terme ci-dessous), faute de quoi l'agent des droits tentera de vendre les droits pour leur compte.

Les porteurs non admissibles qui détiennent des actions ordinaires inscrites à la cote du NASDAQ First North Growth Market sont invités à lire attentivement le prospectus suédois, en particulier la rubrique intitulée « IMPORTANT INFORMATION » sur la page titre du prospectus suédois, qui se trouve sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur notre site Web à l'adresse www.shamaranpetroleum.com.

Ni la Société, ni l'agent des droits n'acceptera de souscriptions d'un porteur non admissible (y compris, pour plus de certitude, d'un cessionnaire de droits qui est ou semble être résident d'un territoire qui n'est pas un territoire admissible) à moins que ce porteur démontre, à la satisfaction de la Société, à son entière appréciation, au plus tard le 13 mai 2022, qu'un placement auprès de ce porteur et toute souscription par ce porteur sont légaux et conformes à l'ensemble des lois sur les valeurs mobilières et des autres lois applicables dans les territoires admissibles et dans le territoire de résidence de ce porteur et que ces opérations ne contraindraient pas ShaMaran à déposer un document, à engager une procédure, à faire une demande, à obtenir une approbation, à fournir un préavis ou à effectuer un paiement, de quelque nature que ce soit dans chaque cas, notamment en remettant une lettre de déclaration sous la forme présentée par ShaMaran. Tout porteur qui démontre ce qui précède à la satisfaction de la Société, à son entière appréciation, est appelé dans les présentes un « porteur approuvé ».

Dans le cas d'un porteur non admissible qui détient des actions ordinaires inscrites à la cote du NASDAQ First North Growth Market, le porteur non admissible devrait communiquer avec Aktieinvest FK (l'agent émetteur de la Société) (ou son prête-nom, si les actions ordinaires sont détenues au nom de ce dernier) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer au placement. Les coordonnées d'Aktieinvest FK sont les suivantes :

Aktieinvest FK
Emittentservice
Box 7415
103 91 Stockholm
SUÈDE
Téléphone : +46 8 5065 1795

Courriel : emittentservice@aktieinvest.se.

Les droits et les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice de ces droits n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Le présent avis ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes (au sens donné au terme U.S. person dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933).

3. Combien de droits sont placés?

Nous prévoyons émettre 2 232 969 658 droits qui conféreront à leurs porteurs le droit de souscrire et d'acquérir un total de 558 242 414 actions ordinaires au prix de 0,06825 \$ CA ou de 0,52 SEK chacune.

4. Combien de droits recevrez-vous?

Chaque porteur admissible recevra un (1) droit pour chaque action ordinaire qu'il détiendra à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Quatre (4) droits devront être exercés pour acquérir une (1) action ordinaire au prix de 0,06825 \$ CA ou de 0,52 SEK chaque action ordinaire acquise.

Aucune fraction de droit ne sera émise. Si, en raison de ce ratio, un porteur a normalement le droit de recevoir une fraction de droit, le nombre de droits auxquels le porteur aura droit sera ramené au nombre entier inférieur le plus près.

5. À quoi les droits vous donnent-ils droit?

Chaque tranche de quatre (4) droits confère à un porteur admissible (ou, s'il y a lieu, au porteur approuvé) le droit de souscrire et d'acquérir une (1) action ordinaire au prix de souscription de 0,06825 \$ CA ou de 0,52 SEK chacune (le « privilège de souscription de base ») jusqu'à 14 h (heure de l'Est) le 20 mai 2022 (« la date et l'heure d'expiration »).

Les porteurs admissibles (et, s'il y a lieu, les porteurs approuvés) qui exercent intégralement leurs droits conformément au privilège de souscription de base pourront également souscrire, de façon proportionnelle parmi l'ensemble des porteurs qui exerceront la totalité de leurs droits, des actions ordinaires supplémentaires au même prix de souscription par action (le « privilège de souscription additionnelle »), pourvu que tous les droits n'aient pas été exercés en application du privilège de souscription de base. Le nombre d'actions ordinaires disponibles aux fins d'acquisition dans le cadre du privilège de souscription additionnelle correspondra à l'écart, le cas échéant, entre (i) le nombre total d'actions ordinaires qui seront émises dans le cadre du placement et (ii) le nombre d'actions ordinaires qui auront été souscrites et payées en application du privilège de souscription de base à la date et l'heure d'expiration. Les actionnaires qui détiennent des actions par l'intermédiaire d'Euroclear Sweden ne pourront pas souscrire des actions supplémentaires en application du privilège de souscription additionnelle (« Subsidiär teckning »). Les porteurs de droits, dont les actions sont détenues par l'intermédiaire d'Euroclear Sweden, qui souhaitent souscrire des actions ordinaires supplémentaires, devraient se reporter aux instructions données aux porteurs d'actions détenues auprès d'Euroclear Sweden figurant dans le communiqué de presse de la Société daté du 5 avril 2022.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise. Si, en raison de l'exercice de ses droits, un porteur avait normalement le droit de recevoir des fractions d'actions ordinaires, le nombre d'actions ordinaires auxquelles le porteur aura droit sera ramené au nombre entier inférieur le plus près, et la fraction sera annulée sans aucun remboursement de capital ni aucune autre forme de contrepartie.

Le porteur admissible (ou, s'il y a lieu, le porteur approuvé) qui exerce des droits (en application du privilège de souscription de base exclusivement ou aussi du privilège de souscription additionnelle) doit joindre le paiement par chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste libellé en monnaie canadienne à l'ordre de Services aux investisseurs Computershare inc., à titre d'agent des droits dans le cadre du placement.

6. De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

Les droits seront attestés par un avis d'inscription directe (l'« avis d'inscription directe de droits ») délivré par le système d'inscription directe administré par l'agent des droits.

Porteurs admissibles inscrits détenant des actions ordinaires qui se négocient à la TSXV – Si vous êtes un porteur admissible inscrit, un avis d'inscription directe de droits attestant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres, ainsi qu'un formulaire de souscription, sont joints au présent avis.

Porteurs admissibles véritables détenant des actions ordinaires qui se négocient à la TSXV – Pour les besoins du placement, vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions ordinaires par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « adhérent ») du système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS »). Le nombre total de droits auxquels tous ces porteurs véritables auront droit à la date de clôture des registres sera émis en faveur de la CDS et sera déposé auprès de la CDS après la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur admissible véritable, nous prévoyons que vous recevrez une confirmation du nombre de droits qui vous seront attribués par l'adhérent en cause conformément aux pratiques et aux procédures de cet adhérent. La CDS sera chargée d'établir et de tenir les inscriptions en compte pour les adhérents détenant des droits.

Porteurs non admissibles inscrits et véritables détenant des actions ordinaires qui se négocient à la TSXV – Les porteurs non admissibles qui sont les porteurs inscrits dont les actions ordinaires se négocient à la TSXV recevront une lettre les avisant que leurs avis d'inscription directe de droits seront délivrés à l'agent des droits qui les détiendra pour leur compte, qui sera accompagnée d'un modèle de lettre de déclaration (la « lettre de déclaration »). La lettre de déclaration prévoira les conditions à respecter, ainsi que les procédures à suivre, pour qu'un porteur non admissible puisse établir qu'il est admissible à titre de porteur approuvé afin de participer au placement. Un avis d'inscription directe de droits représentant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres, accompagné d'un formulaire de souscription, vous sera remis après votre remise d'une lettre de déclaration remplissant les conditions énoncées ci-dessus.

Les porteurs non admissibles qui sont des propriétaires véritables d'actions ordinaires et qui souhaitent exercer leurs droits devraient communiquer avec l'adhérent par l'entremise duquel ils détiennent leurs actions ordinaires dès que possible afin de demander qu'une lettre de déclaration leur soit envoyée et de comprendre les procédures à suivre pour que leurs droits soient admissibles et qu'ils deviennent des porteurs approuvés.

Porteurs admissibles d'actions ordinaires négociées par l'entremise d'Euroclear Sweden

Si vous êtes un porteur admissible d'actions ordinaires détenues auprès d'Euroclear Sweden, directement ou par l'intermédiaire d'un prête-nom, veuillez vous reporter au prospectus suédois, plus particulièrement à la rubrique intitulée « A. *Details of the Rights Issue for Holders of Shares in Euroclear Sweden (Sweden)* ».

7. À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Porteurs admissibles inscrits (et, s'il y a lieu, porteurs approuvés) – Si vous êtes un porteur admissible inscrit (et, s'il y a lieu, un porteur approuvé) qui reçoit (notamment, s'il y a lieu, à titre de cessionnaire) un avis d'inscription directe de droits et que vous souhaitez exercer les droits attestés par un tel avis (conformément au privilège de souscription de base exclusivement ou aussi au privilège de souscription additionnelle), vous devrez remplir le formulaire de souscription joint à votre avis d'inscription directe de droits et remettre à l'agent des droits ce qui suit : (i) l'avis d'inscription directe de droits; (ii) le formulaire de souscription dûment rempli et (iii) le paiement intégral du prix de souscription total en dollars canadiens pour l'ensemble des actions ordinaires souscrites (conformément au privilège de souscription de base exclusivement ou aussi au privilège de souscription additionnelle) selon les instructions indiquées dans le formulaire de souscription, au plus tard à la date et l'heure d'expiration.

Porteurs admissibles véritables (et, s'il y a lieu, porteurs approuvés) – Les porteurs admissibles véritables (et, s'il y a lieu, les porteurs approuvés) qui détiennent des actions ordinaires et des droits conférés par l'entremise d'un adhérent doivent veiller à l'exercice de leurs droits (conformément au privilège de souscription de base exclusivement ou aussi au privilège de souscription additionnelle) par l'entremise de leur adhérent respectif. Si vous êtes un porteur admissible véritable (et, s'il y a lieu, un porteur approuvé) et que vous souhaitez exercer les droits détenus pour votre compte par l'entremise d'un adhérent, vous devrez transmettre des instructions appropriées (et, au besoin, acquitter le prix de souscription de tout exercice demandé) dans un délai suffisant avant la date et l'heure d'expiration pour permettre à l'adhérent d'exercer dûment les droits en votre nom (et, dans tous les cas, en respectant la date limite fixée par l'adhérent).

Porteurs admissibles d'actions ordinaires négociées par l'entremise d'Euroclear Sweden

Si vous êtes un porteur admissible d'actions ordinaires détenues auprès d'Euroclear Sweden, directement ou par l'intermédiaire d'un prête-nom, veuillez vous reporter au prospectus suédois, plus particulièrement à la rubrique intitulée « A. *Details of the Rights Issue for Holders of Shares in Euroclear Sweden (Sweden)* ».

8. Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Le présent avis contient des renseignements essentiels sur ShaMaran. Vous trouverez plus de détails dans notre notice de placement de droits datée du 5 avril 2022. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou visitez notre site Web à l'adresse www.shamaranpetroleum.com. Vous pouvez également communiquer avec le représentant de votre courtier ou avec le groupe responsable des relations avec les investisseurs de la Société, par courriel, à l'adresse investor.relations@shamaranpetroleum.com, ou par téléphone, au (604) 806-3575. Les actionnaires inscrits peuvent communiquer avec l'agent des droits pour toute question relative au placement par téléphone, au 1 800 564-6253, ou par courriel, à l'adresse suivante : corporateactions@computershare.com. Pour toute question concernant le NASDAQ First North Growth Market et la négociation des droits sur ce marché, veuillez communiquer avec le conseiller agréé de la Société, Arctic Securities AS (succursale suédoise) à l'adresse certifiedadviser@arctic.com (+46 844 68 61 00).

Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire attentivement la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de ShaMaran. Plus précisément, vous devriez examiner le prospectus suédois, une fois publié, qui devrait comprendre des renseignements supplémentaires sur ShaMaran et, notamment, sur l'acquisition proposée précédemment annoncée par ShaMaran auprès d'un membre du même groupe que TotalEnergies S.E. des actions en circulation de TEPKRI Sarsang A/S.

Le 5 avril 2022

SHAMARAN PETROLEUM CORP.

"Adel Chaouch"

Adel Chaouch, Ph. D., P.E.

Président et chef de la direction